

## MOUVEMENT DEPARTEMENTAL RENTREE SCOLAIRE 2023

### Calendrier prévisionnel du mouvement

Dates	Opérations
31 mars 2023 – 12h00	<b>Ouverture du serveur MVT1D</b> phase intradépartementale pour la saisie des vœux par les candidats - phase unique d'expression des vœux  Publication officielle de la liste des postes vacants
9 avril 2023	Date limite de dépôt candidatures pour les postes spécifiques
<b>CONGES SCOLAIRES DU 15 AVRIL AU 1<sup>ER</sup> MAI 2023</b>	
11 avril au 24 mai 2023	Commissions pour les postes spécifiques
23 avril 2023 – 23h59	<b>Fermeture du serveur MVT1D</b>  Date limite de dépôt des pièces justificatives par les candidats via COLIBRIS (annexe 7)
A compter du 5 mai 2023	Notification de la disponibilité des accusés de réception <u>sans barème</u> via l'adresse mail académique confirmant la participation au mouvement.
A compter du 10 mai 2023	Notification de la disponibilité des accusés de réception <u>avec le barème initial</u>
Du 11 mai au 23 mai 2023	Phase de sécurisation et correction des barèmes sur sollicitation des candidats concernés  <b><u>Au-delà du 23 mai, le barème ne pourra plus faire l'objet d'appel</u></b>
A partir du 25 mai 2023	Notification de la disponibilité des accusés de réception <u>avec le barème final</u>
<b>A partir du 12 juin 2023</b>	<b>Communication des résultats du mouvement</b>

## Modalités de connexion à l'application MVT1D

L'accès à MVT1D peut se faire de tout poste informatique connecté à internet selon les modalités suivantes :

- Se connecter sur le site de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Sarthe et cliquer dans le portail des services sur I-Prof 1<sup>er</sup> degré.
- S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » (initiale du prénom + nom de famille en minuscules par défaut, sans point, sans espace) et votre « mot de passe » (numéro NUMEN en majuscules, par défaut).
- Sélectionner Services, puis Accès applications Mobilité 1<sup>er</sup> degré et enfin Phase Intradépartementale.

 Les personnels enseignants qui intègrent le département à la suite du mouvement interdépartemental, suivront les mêmes modalités de participation au mouvement départemental.

Pour se connecter, ils continueront à utiliser l'adresse I-Prof de leur département d'origine ; ce n'est qu'après avoir sélectionné « mouvement intradépartemental », qu'ils basculeront sur le site de la DSDEN72.

En cas :

- De problème de connexion,
- D'oubli du mot de passe et/ou compte utilisateur,

 Cliquez sur « identifiant ou mot de passe oublié » et suivez la procédure indiquée.